

SONOCLEANER - INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

2003-E / 2012-E / 2017-E / 2017-EK7 / 2030-E / 2030-EK7 - MODELES A ENCASTRER (Dans plan de travail)
2003-T / 2012-TR / 2017-TR / 2017-TK7 / 2030-T - MODELES DE TABLE (à poser sur plan de travail)

1) INSTALLATION

Étaler un joint silicone sous la partie portante du plateau blanc en PEHD, venant en contact avec le plan de travail.
Encastrer l'appareil dans son emplacement prévu sur le plan de travail. (modèles encastrables)
Relever le pupitre de commande (*modèles 2003-E, 2012-E, 2017-E, 2017-EK7, 2030-E, 2030-EK7*)
Raccorder le tuyau de vidange à l'évacuation.
Brancher l'appareil à une prise de courant électrique 230V. 16 A. + Terre, protégée par différentiel 30mA.
Cotes de découpe du plan de travail pour appareils encastrables : Voir FICHES « DIMENSIONS »

Installer sous les éléments humides (évier, bacs de prédésinfection et cuves à ultrasons) un bac de rétention pour prévenir et protéger le meuble en cas de fuite d'eau et étaler un joint en silicone sur le pourtour de découpe du plan de travail.

Remarque pour modèles de table (T) : Poser l'appareil sur un plan de travail propre et sec. Prévoir le positionnement d'un bac de rétention sous le plan de travail.

2) MISE EN SERVICE :

Mettre l'appareil sous tension par l'interrupteur I/O. Le voyant orange s'allume.
Remplir la cuve en eau potable et ajouter la dose de produit PROCLEAN correspondante au volume d'eau positionné (2% : soit 20 mL. de produit par litre d'eau).

3) UTILISATION :

Disposer dans la cuve le(s) paniers ou le(s) panier(s) porte-cassette(s) à nettoyer.
Veillez à ce que l'eau du bain recouvre entièrement l'instrumentation.
Enclencher la minuterie - Temps préconisé : 15 min
En fin de cycle, vider la cuve par le bouton poussoir situé sur le pupitre de commande.
Maintenir la commande de la pompe de vidange jusqu'au vidage intégral de la cuve (la pompe doit impérativement aspirer de l'air pour maintenir le bain lors de la prochaine utilisation).
Transférer le(s) panier(s) ou cassette(s) contenant l'instrumentation dans le bac de rinçage avant la phase de séchage.
Renouveler le bain dans la cuve à ULTRASONS pour un nouveau cycle de nettoyage.

4) PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Ne jamais faire fonctionner les ultrasons sans eau dans la cuve (*hauteur d'eau minimum 4 cm*).
Ne pas déplacer la cuve pleine d'eau et/ou pendant son fonctionnement (*pour les appareils de table*).
Ne pas bloquer la minuterie (avec un objet).
Ne pas utiliser de produits en poudre, ils entraînent une forte baisse de rendement des ultrasons.
Ne jamais poser les instruments ou les cassettes directement au fond de la cuve.
Toujours utiliser un panier (P3 ou P12) ou un panier porte-cassettes (PC17) afin de positionner l'instrumentation.
LEVAGE ET MANUTENTION : L'appareil doit être manipulé par 2 personnes pour effectuer son installation ou son démontage.



Maintenir l'interrupteur de vidange enclenché pour effectuer correctement la vidange du bain.
Relâcher l'interrupteur de vidange uniquement après que le bain soit totalement vidé. Maintenir quelques secondes supplémentaires (10 secondes) l'interrupteur de vidange, même s'il n'y a plus d'eau à l'intérieur de la cuve.
La pompe de vidange a impérativement besoin d'aspirer de l'air afin d'éviter tout siphonnement du bain.

5) ENTRETIEN :

La cuve en inox doit être propre avant chaque utilisation.
Après chaque utilisation, il est recommandé d'effectuer le nettoyage de la cuve de l'appareil (et des pièces périphériques) avec le produit utilisé lors de la phase de nettoyage par l'appareil de manière à éviter tout risque de contamination chimique et tout risque d'incompatibilité avec l'utilisation d'autres produits.

6) GARANTIE :

La garantie est de 24 mois sous condition d'utilisation exclusive des produits préconisés par GAMASONIC.
La garantie ne sera pas appliquée si les précautions d'emplois précitées ne sont pas respectées.

7) SERVICE APRES-VENTE :

Assuré par les distributeurs agréés GAMASONIC.

8) REMARQUES

La société GAMASONIC ne saurait être tenue pour responsable des détériorations des meubles et de leurs environnements en cas de fuite d'eau accidentelle ou non. Toute construction mobilière équipée des matériels GAMASONIC, doit être conçue et protégée pour résister aux phénomènes de corrosion provoqués par l'humidité résiduelle des dites fuites d'eaux. L'installation des ensembles précités doit être réalisée et contrôlée par un distributeur agréé GAMASONIC (celui ayant facturé ces dits matériels).
Dans le cas contraire, la société GAMASONIC se réserve le droit d'annuler la garantie des matériels mis en cause.